



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 19 juin 2024 s'est réuni aux Terrasses de la Gournerie à Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Michelle DEQUIDT, Marie-Line RABILLER, Annick VAILLANT, Séverine SANCEREAU

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Gérald CRESPEL, Joël MOSSET, Eric BAINVEL

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

Farida REBOUH à Alain CHAUVET
Martine LE BAIL à Marie-Line RABILLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2024-06-37

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044
Identifiant de l'acte : 044-264400342-20240628-20240637-DE	
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/06/2024	

DÉLIBÉRATION 2024-06-37

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2023 soit :

- ▶ un excédent de fonctionnement : 202 254,57 €
- ▶ un excédent d'investissement : 4 580,44 €

et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
Groupe 1 – Chapitre 011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	30 000,00 €
Groupe 2 – Chapitre 012	Dépenses afférentes au personnel	100 000,00 €
Groupe 3 - Chapitre 016	Dépenses afférentes à la structure	72 254,57 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		202 254,57 €
Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		1 542 949,32 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	202 254,57 €
Total recettes Budget Supplémentaire		202 254,57 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		1 542 949,32 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 580,44 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		4 580,44 €
Total des dépenses d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		329 916,19 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 580,44 €
Total recettes Budget Supplémentaire		4 580,44 €
Total des recettes d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		329 916,19 €

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2024 du Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile du Centre Communal d'Action Sociale

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'adopter le budget supplémentaire 2024 ci-annexé, relatif au Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Président du CCAS
Bertrand AFFILÉ

Reçu en préfecture de Nantes le 28 juin 2024
Publié le 02 juillet 2024